

Conditions générales d'accueil – Pension canine familiale Doggy's Cool

Afin de garantir le bien-être, la sécurité et le confort de tous les chiens accueillis, la pension Doggy's Cool fonctionne selon les conditions d'accueil suivantes.

Chaque chien accueilli bénéficie d'une attention particulière dans un environnement familial. La vie en collectivité implique toutefois le respect de certaines règles indispensables au bon déroulement des séjours.

1. Conditions sanitaires obligatoires

Pour être accueilli au sein de la pension, chaque chien doit être :

- Identifié par puce électronique ou tatouage ;
- Vacciné à jour avec le vaccin **RCHPPiL** comprenant :
 - Rage ;
 - Maladie de Carré ;
 - Hépatite infectieuse canine ;
 - Parvovirose ;
 - Parainfluenza ;
 - Leptospirose ;
- Vacciné contre la **toux du chenil** ;
- Vermifugé avant son arrivée ;
- Traité contre les parasites externes (puces, tiques, etc.).

Le carnet de vaccination devra être présenté lors de l'arrivée du chien.

La pension ne pourra être tenue responsable de l'apparition de parasites ou des problèmes de santé pouvant en découler, l'animal devant arriver traité et en état de santé compatible avec la vie en collectivité.

La pension se réserve le droit de refuser l'accueil d'un chien présentant des symptômes de maladie contagieuse ou un état de santé nécessitant une prise en charge incompatible avec les conditions d'accueil proposées.

2. Informations concernant votre chien

Afin de préparer au mieux le séjour de votre compagnon, il est important de communiquer toutes les informations utiles concernant :

- Son caractère et ses habitudes ;
- Son alimentation ;
- Ses traitements éventuels ;
- Ses problèmes de santé connus ;
- Ses peurs ou sensibilités particulières ;
- Ses comportements spécifiques (destruction, fugue, protection de nourriture ou d'objets, difficulté avec certains chiens, etc.).

Toute information importante concernant la santé ou le comportement du chien doit être signalée avant son arrivée afin d'assurer un accueil adapté et sécurisé.

3. Femelles en chaleurs

Les chiennes en période de chaleurs ne sont pas admises au sein de la pension.

Si des chaleurs surviennent pendant le séjour ou si elles n'ont pas été signalées avant l'arrivée, la pension se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et le confort de l'ensemble des pensionnaires.

Un supplément pourra être appliqué en fonction des contraintes occasionnées.

4. Vie en collectivité

Durant leur séjour, les chiens peuvent évoluer en groupe lors des moments de détente, des jeux et des promenades.

La vie en collectivité peut comporter certains risques inhérents aux interactions entre animaux (griffures, blessures accidentelles, morsures, conflits ponctuels entre chiens, etc.).

La pension met tout en œuvre pour favoriser une bonne entente entre les pensionnaires et assurer leur sécurité.

Toutefois, malgré la surveillance mise en place, certains comportements restent liés à la communication naturelle entre chiens.

La pension se réserve le droit d'isoler temporairement un animal si cela est nécessaire pour sa sécurité, son bien-être ou celui des autres pensionnaires.

5. Alimentation et affaires personnelles

L'alimentation habituelle du chien doit être fournie par le propriétaire en quantité suffisante pour toute la durée du séjour.

En cas de manque de nourriture, la pension pourra fournir une alimentation adaptée, qui sera facturée au propriétaire.

Les objets personnels (jouets, tapis, paniers, couvertures, etc.) peuvent accompagner le chien durant son séjour.

Cependant, la pension ne pourra être tenue responsable en cas de perte, détérioration ou destruction.

Il est conseillé d'identifier les affaires personnelles au nom du propriétaire.

6. Santé, traitements et frais vétérinaires

En cas de maladie, blessure ou incident pendant le séjour, la pension prendra les mesures nécessaires dans l'intérêt du chien.

Les consultations vétérinaires, examens, traitements et soins éventuels restent à la charge du propriétaire.

Pour tout traitement en cours, il est demandé de fournir :

- Les médicaments nécessaires pour toute la durée du séjour ;
- L'ordonnance vétérinaire correspondante.

En cas d'urgence, si le propriétaire ou la personne de contact n'est pas joignable rapidement, la pension pourra faire appel à un vétérinaire afin que l'animal reçoive les soins nécessaires.

7. Responsabilité et dommages éventuels

Le propriétaire doit disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant son animal.

Les dommages causés par un chien à un autre animal, à une personne ou aux installations pourront engager la responsabilité de son propriétaire.

Les dégradations causées par un chien à l'intérieur de l'habitation (hors espaces verts) pourront faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

8. Installations et risque de fugue

La pension dispose de clôtures d'une hauteur de **1,50 mètre**.

Les propriétaires sont informés de ces conditions d'accueil.

Pour les chiens présentant un comportement fugueur ou capables de franchir cette hauteur, des précautions particulières pourront être mises en place.

Malgré les mesures prises, la pension ne pourra être tenue responsable d'une fugue liée aux capacités particulières d'un animal à franchir les installations.

9. Nuit d'adaptation

Une nuit d'adaptation peut être proposée afin de permettre au chien de découvrir progressivement son nouvel environnement.

Pendant cette période, il est demandé aux propriétaires de rester joignables.

Doggy's Cool se réserve la possibilité d'interrompre cette nuit d'adaptation si le comportement du chien ne permet pas un accueil serein, notamment en cas de :

- Destruction importante ;
- Agressivité ;
- Forte anxiété ou panique ;
- Tentatives de fugue ;
- Difficultés majeures d'intégration avec les autres chiens ;
- Perturbation importante du groupe.

La nuit d'adaptation reste due si elle doit être interrompue pour ces raisons.

10. Déplacements et transport exceptionnel

Dans certaines situations nécessaires au bien-être ou à la sécurité du chien (urgence vétérinaire, rendez-vous médical, déplacement exceptionnel), la pension pourra être amenée à transporter l'animal.

11. Réservations, annulations et prolongation de séjour

Toute réservation implique la prise de connaissance des présentes conditions d'accueil.

En cas d'annulation, de modification ou de prolongation du séjour, il est demandé de prévenir la pension dans les meilleurs délais.

Les conditions d'annulation et éventuels frais associés sont précisés lors de la réservation.

Toute prolongation de séjour reste soumise aux disponibilités de la pension.

12. Horaires d'arrivée et de départ

Les arrivées s'effectuent entre **17h00 et 19h00**.

Les départs s'effectuent entre **9h00 et 12h00**.

Toute arrivée ou tout départ en dehors de ces horaires pourra entraîner un supplément de **10 €**.

Un supplément de **25 %** est appliqué pour :

- Les nuitées du dimanche au lundi ;
- Les jours fériés.

13. Refus d'accueil ou interruption de séjour

La pension se réserve la possibilité de refuser l'accueil d'un chien ou d'interrompre un séjour lorsque son comportement, son état de santé ou ses besoins spécifiques ne sont pas compatibles avec les conditions d'accueil proposées.

Cette décision est toujours prise dans l'intérêt du chien concerné ainsi que dans celui des autres pensionnaires.

14. Photos et communication

Des photos ou vidéos des chiens peuvent être réalisées pendant leur séjour afin de donner des nouvelles aux propriétaires et de présenter la vie de la pension.

L'utilisation éventuelle de ces images à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, supports de présentation) fera l'objet d'une autorisation spécifique lors de l'inscription.

Nous vous remercions de votre confiance et mettons tout en œuvre pour offrir à votre compagnon un séjour agréable, sécurisé et adapté à ses besoins.